L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 JUIN 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 27 JUIN 1849.

AVIS.
☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou ac[illegible] compte pour les propriétaires de l'A[illegible] M. E. Duverger, notre teneur de li[illegible] et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville [illegible].
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.
PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.
DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

Une singulière accusation vient d'être portée contre le Président et ses ministres par un journal de la Caroline du Sud. Suivant cette feuille, l'administration est hostile aux Etats à esclaves, rien que cela. Comprenez bien, le général Taylor, qui a des plantations à la Louisiane et dans l'Etat du Mississipi, et qui récolte du coton à l'aide de ses esclaves, le général Taylor est hostile à nos institutions.

Si cela vous paraît extraordinaire, adressez-vous au *Mercury* de Charleston. Il vous répondra gravement que le *Republic*, l'organe de l'administration, a osé prendre à partie M. Calhoun au sujet de sa lettre au comité de Memphis, ce qui est un crime irrémissible aux yeux des Charlestoniens. M. Calhoun est leur idole; ils l'adorent à deux genoux; c'est le soleil levant devant lequel ils se prosternent chaque jour à l'instar des brahmes. Le *Republic* n'a pas voulu brûler d'encens aux pieds de la divinité, et le voilà assailli déjà par les fanatiques desservans du temple. Deux mots nous suffiront pour expliquer l'origine du différend.

On sait qu'une grande Convention devait se réunir le 4 juillet à Memphis pour aviser aux moyens de construire un chemin de fer qui reliera l'ouest de l'Union aux rivages du Pacifique. On a invité naturellement M. Calhoun à assister à la Convention afin d'exprimer ses vues sur l'entreprise projetée. M. Calhoun a répondu qu'il approuvait le projet en lui-même, mais qu'il y voyait cependant une grave objection. La voie ferrée traverserait des régions qui seront constituées dans un avenir peu éloigné en Etats libres, et comme il est probable que d'ici à quelques années la Confédération viendra à se dissoudre, il se trouvera en définitive que nous aurons travaillé pour nos rivaux.

C'est cette dernière réflexion que blâme le journal de Washington. M. Calhoun, dit-il avec raison, ne voit que la dissolution de l'Union; il ne parle que de cela, c'est la même pensée qui se reproduit dans tous ses discours et dans tous ses écrits, c'est le rêve qu'il raconte sans cesse et dont il semble vouloir hâter la réalisation.

En critiquant le *Republic* a eu le courage de censurer ce qu'il y avait de vraiment répréhensible dans la lettre de l'honorable sénateur de la Caroline, voilà que le général Taylor est transformé en ennemi du Sud et de ses institutions. Mais M. Calhoun est-il donc le prophète inspiré du Sud? Lorsqu'il parle devons-nous adorer en silence? Nous est-il interdit d'avoir un avis contraire au sien sous peine de passer pour traîtres à la cause commune que nous défendons? Est-ce que nous reconnaissons tous le grand *nullifyer* comme notre champion? Loin de là; de tous les Etats à esclaves, il n'y a guère que la Caroline du Sud qui ait identifié sa cause avec celle de Calhoun. Ailleurs, whigs et démocrates sont unanimes pour réprouver sévèrement la conduite tenue depuis quelques années par l'illustre adversaire de Jackson. Eh bien! si le Sud répudie les funestes doctrines de Calhoun, il est donc hostile à ses propres intérêts car enfin le raisonnement qu'applique au *Republic* ou au général Taylor doit aussi s'appliquer aux Etats à esclaves! Si l'organe du gouvernement fait acte d'hostilité contre le Sud parce qu'il ne fléchit pas les genoux devant le grand Carolinien, les Etats à esclaves qui sont tout aussi irrévérents que le *Republic* sont donc aussi coupables? Voilà cependant où sont conduits les journalistes de Charleston avec leur pitoyable logique et leur aveugle enthousiasme pour un homme de génie sans doute mais en même temps un des citoyens les plus dangereux de l'Union.

Ce texte prouve, en dernière analyse, que si l'administration nous est hostile, nous ne sommes pas moins hostiles à nous-mêmes, ce qui est tout simplement absurde. Nous souhaitons meilleure chance une autre fois aux panégyristes de M. Calhoun.

ASSURANCE MUTUELLE—Nous appelons l'attention de nos lecteurs à l'annonce de la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie. A l'aide d'une combinaison équitable et inspirée par une louable pensée de philantropie, on arrive à prolonger pour ainsi dire l'existence au-delà de son terme naturel, en assurant aux familles la continuation de ces secours indispensables dont la mort vient si souvent tarir la source inopinément. Ce système d'assurances, établi depuis longtemps en Europe où l'utilité en est hautement appréciée, nous manquait jusqu'à présent. Nous espérons que la compagnie qui vient de se former recevra du public les justes encouragemens que mérite son initiative.

SANTÉ PUBLIQUE—L'état sanitaire de notre ville est très satisfaisant en ce moment. Le choléra poursuit sa marche rétrograde, et le chiffre total des décès occasionnés par l'épidémie et constatés par le conseil de salubrité est de quarante-sept seulement pour la semaine qui s'est terminée le 24 du courant.

EUROPE—Nous empruntons ce qui suit à la dépêche de Londres à Liverpool qui renferme les avis les plus récens du continent européen.

On sait que M. Dupin a été élu président de l'Assemblée Législative. Voici comment les voix des représentans se sont réparties entre lui et ses concurrens: Nombre total de voix, 609; majorité absolue, 305. M. DUPIN, 336; M. LEDRU ROLLIN, 182, le général LAMORICIERE, 76. Ces soixante-seize voix données au général Lamoricière appartiennent à la nuance modérée représentée par Cavaignac; les amis de ce [illegible] ont pas été unanimes cependant, et beaucoup d'entre eux ont reporté leurs voix sur M. Dupin.

Les Hongrois ont résolu de raser les fortifications de Bude.

On croit que le général autrichien Puckner, commandant un corps d'armée considérable, a réussi à opérer sa jonction avec les Russes.

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES—M. DANIEL M. BARRINGER, de la Caroline du Nord, vient d'être nommé à l'ambassade d'Espagne, en remplacement de M. Wm A. Graham qui a refusé ce poste. On sait déjà que M. SAUNDERS qui représentait les Etats Unis à la cour de Madrid sous l'administration de M. Polk, a demandé lui-même son rappel.

M. BENTON—Une grande Convention locofoco, qui s'est réunie dernièrement dans une des villes du Wisconsin, a désigné M. Benton comme le candidat présidentiel, le plus fort que les démocrates puissent choisir dans quatre ans. Nous ne sommes pas de leur avis et nous croyons que l'éloquent sénateur du Missouri n'a aucune chance de succéder au général Taylor.

PHILADELPHIE—Les journaux de Philadelphie racontent dans tous ses détails l'émeute sanglante qui a troublé la tranquillité de cette ville il y a quelques jours. Ces rixes déplorables ont toujours lieu entre des pompiers de compagnies rivales. Qu'est-ce que c'est, au fond, que cette rivalité? Nous n'avons jamais pu nous l'expliquer et nous [illegible] comprendre que des hommes qui se [illegible] la noble mission de protéger leurs [illegible] contre le plus terrible des fléaux [illegible] rer à ce point tout esprit de-corps et [illegible] ternité. La rencontre a eu lieu dans Fitzwater street. Il y avait de part et d'autre plusieurs centaines de combattans et l'on est vraiment étonné qu'il n'y ait pas eu plus de victimes. Les deux camps ont déployé une animosité et un acharnement que la police elle-même a été impuissante à réprimer. Nous espérons que les autorités de Philadelphie agiront désormais avec plus de vigueur et qu'elles mettront un terme aux émeutes dont cette ville est si souvent le théâtre.

MINNESOTA—Ce territoire a été constitué le 1er courant par une proclamation du gouverneur Ramsay. Un journal whig vient d'être fondé dans le territoire par M. J. Hughes, et a paru pour la première fois à St-Paul, le 31 mai.

UNE COURTE TRAVERSÉE.—La traversée la plus rapide qui ait jamais été faite d'Amérique en Europe vient d'être accomplie par l'*Hibernia*. Ce steamer, parti de Boston le 23 mai est arrivé à Liverpool le 4 juin.

CE QUE COUTE LA JUSTICE—Il ne fait pas bon de plaider: la vérité de cette maxime vieille comme le monde vient d'être démontrée de nouveau dans une petite ville de New-York. Un individu adressant un journal à un de ses amis avait eu la maladresse d'y écrire son nom, ce qui est prohibé par la loi, car on pourrait facilement correspondre de la sorte. Le prix d'une feuille est un *cent*, mais le maître de poste en demande *neuf*, c'est-à-dire le port d'une lettre. La personne à qui était adressé le journal aima mieux intenter un procès contre le maître de poste. De tribunal en tribunal, de juridiction en juridiction, l'affaire arriva jusqu'à la Cour Suprême des Etats-Unis qui débouta le demandeur. Celui-ci calcula alors ce que lui avait coûté son malencontreux procès, et il découvrit avec stupéfaction que pour ne pas payer neuf sous il avait dépensé en frais de cour et en honoraires d'avocat une somme ronde de $400. On ne l'y prendra plus.

NASSAU—Les journaux de Charleston publient des avis de Nassau jusqu'au 6 courant. La barque américaine *Oaks Angier*, partie de Philadelphie pour Cienfuegos, s'est perdue dans la nuit du 20 mai, sur les récifs de Little Inagua. Une partie du chargement a pu être sauvée.

SANTO-DOMINGO—Aux dernières dates nous avions laissé la ville de Santo-Domingo investie par les forces de Santana. Nous apprenons maintenant par les journaux du Nord, qu'elle s'est rendue aux assiégeans le 24 mai et que le président Jimenes s'est réfugié à bord d'un bâtiment de guerre anglais qui appareillait pour Kingston. Santana a fait arrêter quarante des principaux partisans de Jimenes. La ville est maintenant tranquille et le commerce renaît avec la confiance.

Chronique Locale.

1RE COUR DE DISTRICT. — Wm K. Stiles accusé de malversation, a comparu devant cette Cour et a plaidé non coupable. L'affaire est fixée à samedi. Elise Clement, épouse Gaillot, a également plaidé non coupable; l'affaire sera jugée la semaine prochaine.

ABUS DE CONFIANCE —Joseph Renaud a fait un affidavit hier devant le recorder Genois, contre les nommés Baumé et Didier, dans lequel il se plaint que les accusés ont abusé de sa confiance en gardant le montant de certaines marchandises qu'il avait laissées en vente entre leurs mains. Joseph Pronier porte une accusation semblable contre Didier. Mandats d'amener ont été lancés contre les accusés.

CONSEIL 1RE MUNICIPALITÉ.— Ce Conseil aura ce soir une assemblée spéciale.

—Jerry, esclave appartenant à M. Massey, a comparu hier devant le recorder Genois, sous l'accusation d'avoir fait passer sa charrette le 12 courant sur un enfant nommé Adam Kent, lequel est mort des suites de ses blessures.

—Auguste Pino, accusé du meurtre de Michael Burns, tué le 21 courant dans la 2e municipalité, a eu hier un examen par devant le recorder Baldwin. Les dépositions qui ont été faites devant la cour sont entièrement contradictoires. Les unes l'incriminent gravement tandis que d'autres justifient l'homicide. L'accusé a été envoyé devant la 1re cour de district.

ESCROQUERIE.— Le recorder Génois a envoyé hier par devant la 1re Cour de District le nommé Jean Portugais, accusé d'escroquerie par Joseph Dorangies. Il résulte de la déposition qu'il y a environ une dizaine de jours l'accusé obtint du plaignant une somme de $18 50 contre un billet de $20 qu'il avait représenté comme perdant un escompte de $1 50 tandis que le dit billet est sans aucune valeur.

ROGNURES.

—Si on range, sans avoir égard au chiffre de leur population, les gouvernemens européens dont les noms suivent, dans un ordre conforme à l'importance de leur dette, en commençant par ceux qui sont le plus obérés, on les voit se disposer ainsi:

Angleterre, France et Espagne, Autriche, Pays-Bas, Russie, Portugal, Belgique, Prusse, Sardaigne.

Si on compare le capital de cette dette et la somme d'impôts que prélèvent les gouvernemens au chiffre de la population, on voit que, en moyenne, chaque habitant aurait à payer, pour rembourser cette dette (capital), et paie pour acquitter cet impôt:

	Dette publique.		Impôt.	
Sardaigne,	31 fr.	20 c.	18 fr.	" c.
Prusse,	35	"	20	"
Russie,	38	33	8	50
Autriche,	79	83	17	"
Belgique,	135	28	27	"
France,	140	81	42	30
Portugal,	160	29	15	"
Espagne,	403	22	26	20
Angleterre,	696	42	67	50
Pays-Bas,	812	50	49	"

Les événemens, depuis le mois de février 1848, ont dû modifier quelque peu ces rapports, mais si, comme tout le fait présumer, les affaires finissent par reprendre, et qu'une économie sévère préside au maniement des deniers publics, on peut espérer voir la France prendre dans le tableau qui précède une place encore meilleure.

Voici un mot assez heureux que l'on prête à un membre de la Montagne, et qui prouve que la facétie n'est pas tout à fait exilée des hauteurs barbues et chevelues de la Constituante.

Ce montagnard, qui est avocat, recevait dans son cabinet un client qui lui paya en espèces sonnantes le succès d'un procès.

—Quoique vous soyez un Brutus, lui dit celui-ci en montrant les pièces de 5 fr. à l'effigie de divers monarques, vous n'en acceptez pas moins ces tyrans-là.

—C'est juste, répondit le montagnard, mais vous remarquerez que je n'en prends que les têtes!

A chacun sa logique.

M. de B.... est un vieux beau qui, fidèle aux lois de la chevalerie, entretient une affection galante avec une dame de son époque. Hier soir, le couple amoureux allait se séparer:

—Vous viendrez demain soir, dit la dame à M. de B....

Pour toute réponse, le dandy lui baisa la main.

—Est-ce affection ou affectation? demanda-t-elle en minaudant.

—Ah! madame, répondit M. de B...., vous savez bien qu'entre affection et affectation il y a un *ta* de différence.

Un jeune militaire soutenait au milieu d'un cercle la préséance de son état sur tous les autres, et traitait assez cavalièrement les gens de robe.

—Je vous demande bien pardon, interrompit un vieillard, mais la magistrature aura toujours le pas sur les autres corps d'état.

—Et pourquoi cela, s'il vous plaît?

—Parce qu'elle aura toujours ses *Molé* et ses *Talon*.

ENTRE MEDECINS—J'ai fait une expérience superbe sur un cholérique, disait G.... à son collègue D....

—Et le résultat, dit D....?

—Le malade est mort; mais j'ai modifié le mal, et il est mort sans crampes.

Notre ami de B.... est assurément un des paresseux les plus épiques que nous ayons rencontré dans la collection nombreuse des paresseux qui nous entourent; — comme on lui reprochait sa fâcheuse insouciance et son oisiveté:

—Que voulez-vous? dit-il de la meilleure foi du monde; il y a des années où l'on n'est pas en train!

M. D...., un de nos plus riches banquiers, est attaqué du spleen. Sa famille a consulté tous les médecins, ils ont employé toutes les ressources de la science et rien n'y a fait. M. D.... était toujours aussi triste. Enfin il rencontra dans une maison un certain bohême littéraire, qui avec ses histoires, ses excentricités et son esprit toujours content, parvint à le dérider. M. D.... se lia avec le bohême, renvoya toute la faculté, et garda X comme seul médecin. On les voyait toujours ensemble, de façon que les méchantes langues disaient voici St-Roch X.... avec son chien D.... Mais un jour X.... disparut. Il avait emprunté de l'argent au banquier, et n'ayant pu payer le billet au jour de l'échéance, il avait jugé à propos de ne plus venir s'inviter aux dîners de M. D.... Celui-ci vit avec chagrin la désertion du joyeux convive, et ordonna des poursuites contre lui.

Il y a quelques jours, le débiteur a été arrêté, il se croyait déjà à Clichy, quand on le conduisit chez le banquier à l'heure du dîner, et le créancier lui dit:

—Prenez garde, monsieur, toutes les fois que vous manquerez à mes invitations, sans une raison valable, je vous ferai ainsi appréhender au corps.

C'est juste, répondit tranquillement X...., vous me devez des alimens.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 26 juin 1849.

Il s'est vendu aujourd'hui 1,000 balles de coton à des prix fermes.

Les sucres et la mélasse n'ont pas varié.

La farine est inactive. Le manque d'approvisionnement de maïs suspend les transactions.

Les [illegible] provisions ne présente rien de particulier.

Le [illegible] vend 16¾ @ 17 cts le gallon pour le [illegible]

CHANGES.—[illegible] est un peu plus ferme [illegible] Bons papiers: Sterlings 8½ @ [illegible] 30—Traites sur [illegible] @ 1 pour cent d'escompte [illegible]

Le fret n'a pas varié.

FEUILLETON.

SUITE DES
Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

VI.
Chez la Reine.

La reine, sortie du cabinet de Louis XVI, sonda toute la profondeur du danger qu'elle avait couru.

Elle sut apprécier ce que Jeanne avait mis de délicatesse et de réserve dans sa déposition improvisée, comme aussi le tact vraiment remarquable avec lequel, après le succès, elle restait dans l'ombre.

En effet, Jeanne, qui venait, par un bonheur inouï d'être initiée du premier coup à ces secrets d'intimité que les courtisans les plus habiles chassent dix ans sans les atteindre, et pareillement sûre déterminée d'être pour beaucoup dans une journée importante de la reine, n'en prenait pas avantage par un de ces riens que la susceptibilité orgueilleuse des grands sait deviner sur le visage des inférieurs.

Aussi, la reine, au lieu d'accepter la proposition que lui fit Jeanne de lui présenter ses respects et de partir, la retint-elle par un sourire aimable en disant:

—Il est vraiment heureux, comtesse, que vous m'ayez empêchée d'entrer chez Mesmer avec la princesse de Lamballe, car, voyez la noirceur, on m'a vue, soit à la porte, soit à l'antichambre, et l'on a pris texte de là pour dire que j'avais été dans ce qu'ils appellent la salle aux crises, n'est-ce pas cela?

—La salle aux crises, oui, madame.

—Mais, dit la princesse de Lamballe, comment se fait-il que, si les assistans ont su que la reine était là, les agens de M. de Crosne s'y soient trompés? Là est le mystère, selon moi; les agens du lieutenant de police affirment en effet que la reine a été dans la salle aux crises.

—C'est vrai, dit la reine pensive.

—Et il n'y a nul intérêt de la part de M. de Crosne, qui est un honnête homme et qui m'aime; mais des agens peuvent avoir été soudoyés, ma chère Lamballe. J'ai des ennemis, vous le voyez.

—Il faut toujours que ce bruit ait reposé sur quelque chose. Dites-nous donc le détail, madame la comtesse.

D'abord, l'infâme brochure me représente enivrée, fascinée, magnétisée de telle sorte que j'aurais perdu toute dignité de femme. Qu'y a-t-il de vraisemblable là dedans. Y a-t-il eu, en effet, ce jour-là, une femme?....

Jeanne rougit. Le secret se présentait encore à elle, le secret, dont un seul mot pouvait détruire sa funeste influence sur la destinée de la reine.

Ce secret, Jeanne, en le révélant, perdait l'occasion d'être utile, indispensable même à Sa Majesté. Cette situation ruinait son avenir; elle se tint réservée comme la première fois.

—Madame, dit-elle, il y avait, en effet, une femme très agitée qui s'est beaucoup affichée par ses contorsions et son délire. Mais il me semble....

—Il vous semble, dit vivement la reine, que cette femme était quelque femme de théâtre ou ce qu'on appelle une fille du monde, et non pas la reine de France, n'est-ce pas?

—Certes, non, madame.

—Comtesse, vous avez très bien répondu au roi; et maintenant, c'est à moi de parler pour vous. Voyons, où en êtes-vous de vos affaires? à quel moment comptez-vous faire reconnaître vos droits? Mais n'y a-t-il pas quelqu'un, princesse?....

—Votre Majesté veut-elle recevoir Mlle de Taverney? demanda la femme de chambre.

—Elle! assurément. Oh! la cérémonieuse! jamais elle ne manquerait à l'étiquette. Andrée! Andrée! venez donc.

—Votre Majesté est trop bonne pour moi, dit celle-ci en saluant avec grâce.

Et elle aperçut Jeanne qui, reconnaissant la seconde dame allemande du bureau de secours, venait d'appeler à son aide une rougeur et une modestie de commande.

La princesse de Lamballe profita du renfort survenu à la reine pour retourner à Sceaux, chez le duc de Penthièvre.

Andrée prit place à côté de Marie-Antoinette, ses yeux calmes et scrutateurs fixés sur madame de La Mothe.

—Eh bien! Andrée, dit la Reine, voilà cette dame que nous allâmes voir le dernier jour de la gelée.

—J'ai reconnu madame, répliqua Andrée en s'inclinant.

Jeanne, déjà orgueilleuse, se hâta de chercher sur les traits d'Andrée un symptôme de jalousie.—Elle ne vit rien, qu'une parfaite indifférence.

Andrée, avec les mêmes passions que la reine, Andrée, femme et supérieure à toutes les femmes en bonté, en esprit, en générosité, si elle eût été heureuse, Andrée se renfermait dans son impénétrable dissimulation que toute la cour prenait pour la fière pudeur de la Diane virginale.

—Savez-vous, lui dit la reine, ce qu'on a dit sur moi au Roi?

—On a dû dire tout ce qu'il y a de mauvais, répliqua Andrée, précisément parce qu'on ne saurait dire assez ce qu'il y a de bon.

—Voilà, dit Jeanne simplement, la plus belle phrase que j'aie entendue. Je la dis belle, parce qu'elle rend, sans en rien ôter, le sentiment qui est celui de toute ma vie, et que mon faible esprit n'aurait jamais su formuler ces paroles.

—Je vous conterai cela, Andrée.

—Oh! je le sais, dit celle-ci; M. le comte de Provence l'a raconté tout à l'heure; une amie à moi l'a entendu.

—C'est un heureux moyen, dit la reine avec colère, de propager le mensonge après avoir rendu hommage à la vérité. Laissons cela. J'en étais avec la comtesse à l'exposé de sa situation. Qui vous protège, comtesse?

—Vous, madame, dit hardiment Jeanne, vous qui me permettez de venir vous baiser la main.

—Elle a du cœur, dit Marie-Antoinette à Andrée, et j'aime ses élans.

Andrée ne répondit rien.

—Madame, continua Jeanne, peu de personnes m'ont osé protéger quand j'étais dans la gêne et dans l'obscurité; mais à présent qu'on m'aura vue une fois à Versailles, tout le monde va se disputer le droit d'être agréable à la reine, je veux dire à une personne que Sa Majesté a daigné honorer d'un regard.

—Eh quoi! dit la reine en s'asseyant, nul n'a été assez brave ou assez corrompu pour vous protéger pour vous-même?

—J'ai eu d'abord Mme de Boulainvilliers, répondit Jeanne, une femme brave; puis M. de Boulainvilliers, un protecteur corrompu.... Mais depuis mon mariage, personne, oh! personne, dit-elle avec une syncope des plus habiles. Oh! pardon, j'oubliais un galant homme, prince généreux....

—Un prince! comtesse, qui donc?

—M. le cardinal de Rohan.

La reine fit un mouvement brusque vers Jeanne.

—Mon ennemi! dit-elle en souriant.

—Ennemi de Votre Majesté. Lui! le cardinal! s'écria Jeanne. Oh! madame.

—On dirait que cela vous étonne, comtesse, qu'une reine ait un ennemi. Comme on voit que vous n'ayez pas vécu à la cour!

—Mais, madame, le cardinal est en adoration devant Votre Majesté, du moins je croyais le savoir; et, si je ne me suis pas trompée, son respect pour l'auguste épouse du roi égale son dévoûment.

—Oh! je vous crois, comtesse, reprit Marie-Antoinette en se livrant à sa gaîté habituelle je vous crois en partie. Oui, c'est cela, le cardinal est en adoration.

Et elle se tourna, en disant ces mots, vers Andrée de Taverney, avec un franc éclat de rire.

—Eh bien! comtesse, oui, M. le cardinal est en adoration. Voilà pourquoi il est mon ennemi.

Jeanne de La Mothe affecta la surprise d'une provinciale.

—Ah! vous êtes la protégée de M. le prince archevêque Louis de Rohan, continua la reine. Contez-nous donc cela, comtesse.

—C'est bien simple, madame. S. E., par les procédés les plus magnanimes, les plus délicats, la générosité la plus ingénieuse, m'a secourue.

—Très bien. Le prince Louis est prodigue, on ne peut lui refuser cela. Est-ce que vous ne pensez pas, Andrée, que M. le cardinal pourra bien ressentir aussi quelque adoration pour cette jolie comtesse? Hein! comtesse, voyons, dites-nous?

Et Marie-Antoinette recommença ses joyeux éclats de rire francs et heureux, que Mlle de Taverney, toujours sérieuse, n'encourageait cependant pas.

—Il n'est pas possible que toute cette gaîté bruyante ne soit pas une gaîté factice, pensa Jeanne. Voyons.

—Madame, dit-elle d'un air grave et avec un accent pénétré, j'ai l'honneur d'affirmer à votre Majesté que M. de Rohan....

—C'est bien, c'est bien, fit la reine en interrompant la comtesse. Puisque vous êtes son amie....

—Oh! madame, fit Jeanne avec une délicieuse expression de pudeur et de respect.

—Bien, chère petite; bien, reprit la reine avec un doux sourire; mais demandez-lui donc un peu ce qu'il a fait des cheveux qu'il m'a fait voler par un certain coiffeur, à qui cette facétie a coûté cher, car je l'ai chassé.

—Votre Majesté me surprend, dit Jeanne. Quoi! M. de Rohan aurait fait cela?

—Eh! oui.... l'adoration, toujours l'adoration. Après m'avoir exécré à Vienne, après avoir tout employé, tout essayé, pour rompre le mariage projeté entre le roi et moi; il s'est un jour aperçu que j'étais femme et que j'étais sa reine; qu'il avait, lui, grand diplomate, fait une école; qu'il aurait toujours maille à partir avec moi. Il a eu peur alors pour son avenir, ce cher prince. Il a fait comme tous les gens de sa profession, qui caressent le plus ceux dont ils ont le plus peur; et, comme il me savait jeune, comme il me croyait sotte et vaine, il a tourné au Céladon. Après les soupirs, les airs de langueur, il s'est jeté, comme vous dites, dans l'adoration. Il m'adore, n'est-ce pas, Andrée?

—Madame! fit celle-ci en s'inclinant.

—Oui.... Andrée aussi ne veut pas se compromettre; mais moi, je me risque; il faut bien que la royauté soit bonne à quelque chose. Comtesse, je sais, et vous savez que le cardinal m'adore! C'est chose convenue; dites-lui que je ne lui en veux pas.

[illegible]

Il elle [illegible]

ALEXANDRE DUMAS.
(A continuer.)

Décédé hier, à 3 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 47 ans, Don ANTONIO B. MASCARO, natif de Barcelone, et depuis 10 ans résident de cette ville. Les amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à cinq heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Royale No 203.
De la part de sa famille.

Décédé hier à 7 heures du matin, M. THEOPHILE FORTIER, âgé de 40 ans.
Ses amis, ceux de sa famille, ainsi que ceux de la famille Dunoy, sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 9 heures du matin.
Le convoi partira de la demeure de M. Manuel J. Garcia, à Lafayette, pour accompagner le corps jusqu'au bateau qui doit le transporter à la paroisse Saint-Charles.
Le bateau a été retenu pour ceux qui désireraient accompagner le corps jusqu'à la paroisse Saint-Charles.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.
Brick P Soulé, Williams, pr la Havane.
Goelette Excellent, King, pr San Francisco.
Wm H Gatzmer, Tresco, pr Key West.

ARRIVES.
Navire Raritan, Holmes, de Liverpool.
Harkaway, Pescud, de Liverpool.

—STEAMERS.—
Mondiana, Larose, de Balize.
Julia, Rhodes, de Camden.

LIGNE DE CUNARD.
D'ANGLETERRE.
America, pour Boston..........................le 2 Juin
Hibernia, pour New-York.......................le 16 juin
D'AMERIQUE.
America, de Boston............................le 4 Juillet
Hibernia, de New-York.........................le 11 juillet

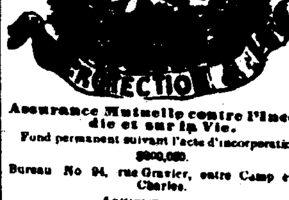

Assurance Mutuelle contre l'incendie et sur la Vie.
Fond permanent suivant l'acte d'incorporation.
$800,000.
Bureau No 94, rue Gravier, entre Camp et St-Charles.

ADMINISTRATEURS.

John Hagan,	Joseph Walker,
John S. Allison,	Peter Conrey Jr.
Maunsel White,	Wm. E Leverich,
Robert J Ward,	Samuel Stewart,
Edward Sparrow,	Isaac Johnson,
Geo Strawbridge,	Henry S. Buckner,

PETER CONREY, Jr., président de l'administration.

DIRECTEURS.

Joseph W. Stanton,	John Stroud Sr.
Preston W. Farrar,	John L. Lewis,
John Calhoun,	William H. White,
Wm. M. Goodrich,	Joshua Baldwin,
Nathan Jarvis,	John L. Saffarans,
Warrick Martin,	John D. Bein,
A. D. Crossman,	Mark Walton,
Wm. O. Thompkins,	Cornelius Fellowes,
Joseph Lallande,	John B Leefe,
Edw. Jenner Coxe,	M. M. Cohen.

JOHN HAGAN, président de la compagnie.
PRESTON W. FARRAR, vice-président.
A. J. WEDDERBURN, THOMAS HUNT, — Médecins.
HARMON DOANE, secrétaire.
RICHARD BEIN, M. D., No 271, rue des Magasins, médecin examinateur. Heures du bureau pour les noirs, de 7 heures et demie à 8 heures et demie A. M. Pour les blancs, de 2 à 3 heures, à son domicile.
A. G. HEARTT, agent.

Cette compagnie est prête à recevoir des applications d'assurances sur la vie, et donnera des polices pour les personnes blanches et les nègres, au taux fixé par l'administration, lequel est au-dessous de celui chargé par les compagnies de Londres et de New-York et sans leur restriction de la résidence dans le Sud.

Suivant la charte, les dividendes résultant des profits seront déclarés annuellement et les profits porteront intérêt, et les deux tiers pourront en être retirés lorsque la prime aura été payée en plein.

Des permis pour la Californie seront délivrés aux assurés aux cours de Londres et de New York.

Les prospectus, les réglemens, les taux et toutes les informations relatives à l'assurance sur la vie, seront donnés au bureau de la Compagnie de 9 heures à 3 heures. 27ja—jus. 1er jan.

VICE-CONSULAT DE LA REPUBLIQUE MEXICAINE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LA communication suivante de S. E. le Ministre des Relations intérieures et extérieures de la République, en date du 13 courant, a été reçue à ce consulat sous ma charge, elle est ainsi conçue:

"S. E. le Ministre de la Guerre dans sa communication du 9 de ce mois, dit ce qui suit:

"Excellence:—Je fais savoir aux commandants-généraux des Etats sur les frontières, que le Gouvernement Suprême a eu avis que quelques aventuriers se disposent à établir des colonies, sans au préalable s'être conformés aux dispositions de la loi, à ce sujet. Afin d'éviter les maux qui peuvent résulter de tels procédés, S. E. le Président ordonne qu'à ceux qui tenteraient de s'établir comme colons, qu'ils soient étrangers ou Mexicains, sans avoir rempli les vœux de la loi et avoir obtenu la permission du Gouvernement Suprême, il soit fait une résistance à tout prix. Le Gouvernement Suprême compte sur votre zèle et votre patriotisme à éviter ces maux à la Nation, en prenant les mesures les plus actives pour empêcher que de telles colonies ne puissent s'établir. Je vous donne connaissance de cet ordre afin que dans votre ministère il soit pris les mesures nécessaires pour le mettre à exécution."

"Je vous transmets cette communication afin que vous lui donniez publicité, que sa teneur soit connue sur tous les points, et que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance."

Et pour me conformer à l'ordre sus-dit, je la fais publier dans les journaux de cette ville.
Nouvelle-Orléans, 23 juin 1849.
O. L. DABELSTEEN,
25 juin—3 Vice-Consul.

AGENCE
GENERALE DU CONTENTIEUX;
DIRECTEUR: E. EUDE,
Office, Passage de la Bourse, en face du No 8, entre Bienville et Douane.

IL manquait aux habitants de la Louisiane et des Etats-Unis, *une agence générale du Contentieux* fondée sur les mêmes bases que celle qui a été créée à PARIS, il y a plusieurs années déjà, et qui, jusqu'ici, s'est si bien su faire apprécier par ceux qui s'y sont adressés pour les affaires de son ministère.

Celle qui vient d'être établie à la *Nouvelle Orléans*, a pour but de remplir cette lacune.

Elle fera tous ses efforts pour marcher sur les traces de sa sœur aînée de l'ancien continent, et tâchera de mériter, comme elle, la confiance de tous.

Tout ce qui concerne le contentieux est confié aux soins d'un avocat du barreau de la Nouvelle-Orléans.

On se charge à l'agence:

De la conduite en cours, de toutes affaires contentieuses, et *spécialement des assemblées de créanciers et de ce qui concerne les faillites;*

De tous recouvremens aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne ou des correspondances sont établies;

De l'avance de tous frais de poursuites, aux risques de l'agence;

De la rédaction de tous actes sous seings, *actes de sociétés*, devis, marchés, &c.;

De tous renseignemens pour les étrangers, et de toutes écritures, correspondances, &c.; de tous placemens et emprunts;

De ventes et achats de propriétés, de fonds de commerce et de créances;

De la collection des loyers et de la gestion des maisons;

Du règlement de toutes affaires commerciales et en litige, et de toutes commissions;

De toutes *tenues de livres;*

De toutes *entrées en Douane* et de toutes démarches [illegible]

Les personnes qui sont dans l'intention soit de vendre ou d'acheter une propriété ou un fonds de commerce, soit de louer des maisons, trouveront toujours au bureau de l'agence les renseignemens qu'elles désireront.

Le directeur: E. EUDE.

A LCOOL—[illegible]

H UILE DE LIN—[illegible]

E SPRIT DE TEREBENTHINE—[illegible]
NATHAN JARVIS & CO.

Chemin de fer du golfe du Mexique
PRIX REDUITS.
Embarcadère [illegible] à Lac Borgne [illegible]
A PROCTORVILLE.—Lac Borgne.
Distance, 27 milles.
Prix du voyage........30 cent.
Rechange et esclaves......25 "
ARRANGEMENTS D'ETE.
Départs de la ville: A 6 heures A M; A 11 heures A M; A 4 heures P M. Départs du Lac: A 8 heures 1/2 A M; A 1 heure 1/2 P M; A 6 heures 1/2 P M.
A chacun de ces voyages, les chars s'arrêteront comme par le passé.
Le dimanche il y aura un train spécial qui partira de la ville à 9 heures A M et du lac à 5 heures 1/2 P M. Ce train ne s'arrêtera pas.
L'arrangement ci-dessus commencera le 1er juillet prochain.

RIZ.—30 tierçons riz de Charleston, venant d'être reçus, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
27juin 31, rue de la Commune.

LES soussignés offrent à vendre d'importations directes et récentes, les articles suivans:
18 barriques Larose 1841.
30 do Branne Mouton 1844.
42 do St Estèphe 1846.
18 barils Haut-Sauterne 1841.
100 do do 1846.
14 do St-Estèphe 1846.
100 caisses de 12 bouteilles, Larose 1841.
50 do de 20 demi do do do.
50 do do de Branne Mouton.
100 do de 12 bouteilles St Estèphe.
100 do de 25 demi bouteilles Haut-Sauterne.
10 quarts Madère.
50 paniers guignolet.
10 caisses marasquin.
100 milliers bouchons surfins.
En Douane:
200 demi, quarts et huitièmes de pipe de cognac des marques A. Morceau & Fils, et United Proprietors.
THOMAS PINET & Co,
27ja 162, rue Royale.

EN débarquement du navire Jane H. Glidden, du Havre,
50 paniers champagne (X. Desbordes à Avize).
THOMAS PINET & Co,
27ja 162, rue Royale.

MALADIES DE LA PEAU.
SIROP DE GIRARD.
Reçu par les derniers arrivages et en vente chez
F. F. Ducongé, rue de Chartres, 20,
Seul dépôt de la Nlle-Orléans.

MALADIES de la peau, telles que dartres, syphilis, scrofules, gale, goutte, rhumatismes, boutons, démangeaisons, rougeurs, etc. Guérison prompte, certaine et sans récidive par l'emploi du sirop sudorifique préparé par B. GIRARD, pharmacien, rue d'Enghien, No 8, à Paris, approuvé par MM. les professeurs de la Faculté de Médecine et publié par ordre du gouvernement.
Ce sirop, purement végétal, est reconnu par l'Académie royale de Médecine à Paris comme préférable à tous les dépuratifs en usage jusqu'à ce jour. Il est d'un emploi facile et d'un goût agréable: une cuillerée dans un verre d'eau équivaut à une tasse de tisane concentrée; il est employé également comme tonique et comme rafraîchissant, il excite l'appétit, facilite les digestions, dissipe les glaires et détruit la constipation; enfin il purifie le sang, corrige le trop grande acreté des humeurs, rétablit la transpiration, l'embonpoint et la fraîcheur du teint.
Le flacon se vend à Paris à 10 fr. avec l'instruction. 15 juin

Banque du Canal.
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1849.
LES Directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de trois pour cent sur le fond capital provenant des bénéfices du dernier semestre. Ce dividende sera payable aux Actionnaires le 2 juillet prochain.
SAM. C. BELL,
25 juin—6f Caissier.

Terres propres à la culture du sucre sur le Bayou Lafourche.—A vendre.
NOUS offrons en vente une belle terre propre à cultiver le sucre, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, mesurant 54 arpents face au Bayou, avec les droits ordinaires de concession dans la profondeur. Cette terre est bornée en haut par la plantation de M. Evers & Nettleton et en bas par celle de M. Harang. Cette propriété est bien connue sous le nom de courses de [illegible] Nicholas Girod, mais par une vente de 13 arpents faite dernièrement, la dite terre se trouve réduite à sa présente dimension donnée ci-dessus.
Bien que cette terre ne soit qu'à 30 milles de la Nouvelle-Orléans, la latitude sud par laquelle elle se trouve la met à l'abri des fortes gelées.
Conditions—1/3 comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété avec 5 p. 0/0 d'intérêt jusqu'à l'échéance; les billets qui ne seraient pas régulièrement payés porteront 8 0/0 d'intérêt par an.
26 juin BEARD, CALHOUN & CO.

HUILE DE BALEINE—300 gallons huile pure, d'hiver, blanchie, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
26 juin Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE RIO—300 sacs café fin vert, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
26 juin Encoignure Magasins et Lafayette

SARDINES A L'HUILE—2,000 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue "B. Guillou", à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26 juin—6 22, Vieille Levée.

BOUTEILLES VIDES — 100 paniers bouteilles, 27 onces, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26 juin—6 22, Vieille Levée.

CIGARES—60,000 cigares de la Havane, Regalia et Prince Albert, en magasin et à vendre par
WM. H. SIMMONS,
26juin 31, Gravier.

CHANDELLES DE L'ETOILE — 200 caisses marque Gross & Dietrich, à vendre par
WM H. SIMMONS,
26jn 31, Gravier.

ALCOOL — 45 barils d'Hommergue & Co. neutralisé et pur, en magasin et à vendre par
W. H. SIMMONS,
26 juin 31, rue Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—22 sacs fin vert, provenant du brick Adams Gray, à vendre par
WM H. SIMMONS,
26jn 31, Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses sucre jaune de la Havane, en magasin et à vendre par
WM H. SIMMONS,
26jn 31, Gravier.

GRAND RABAIS.
M. A. MARCHAL, 49, rue de Chartres, désirant liquider son stock de chapellerie pour la fin du mois, vendra à très bon marché les marchandises qui composent son assortiment.
Encan mercredi 20 courant.
Les personnes qui lui doivent sont priées de solder leurs comptes. 16 juin—3f— 16, 21, 23

LES personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu Victoire Wiltz, sont priées de les adresser au soussigné dans le plus bref délai. AMEDEE DUCATEL, not. pub.,
23 juin—3f No 60 rue Toulouse.

JE préviens le public que je ne paierai aucune dette que Madame Louis Fettet, ma femme pourra contracter. LOUIS FETTET.
22 ja—3

HUILE D'OLIVE—178 paniers huile d'olive, en débarquement du navire Carolina, de Marseille, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
26 juin—6 22 Vieille Levée.

CHAMPAGNE—100 paniers vin de Champagne de la marque Eagle & Sun, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26 juin—6 22, Vieille Levée.

GUIGNOLET D'ANGERS—200 paniers et demi paniers véritable guignolet d'Angers, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
26 juin—6 22, Vieille Levée.

VINAIGRE—35 barils excellent vinaigre de vin blanc, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26 juin—1 22 Vieille Levée.

VIN ROUGE—Reçu par le navire Ferrière, de Bordeaux:
1000 caisses vin rouge St Julien.
60 barriques vin rouge Moutferrand, à vendre par
FCO. DE FUENTES & Co,
26juin 92, Commune.

COGNAC—Venant d'arriver par le navire Ferrière, de Bordeaux:
15 quarts de pipe Cognac, de preuve, à vendre par
FCO. DE FUENTES & Co,
26 juin 92, rue Commune.

DANS LES MAGASINS DE LA DOUANE—600 caisses vin St Julien, 40 barils vieux Cognac, à vendre par
FCO. DE FUENTES & Co,
26 juin 92, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—45 caisses sucre blanc, reçu par le navire Adams Gray, à vendre par FCO. DE FUENTES & Co,
25 juin 92, rue Commune.

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
56 barriques vin rouge des marques suivantes, Quayrie, Cambiane et Quinsac;
25 do do St-Julien et Pauillac;
44 do do Marque Palius;
8 do do Grave;
10 demi barriques vin rouge, Grave;
48 do do do do;
200 caisses vin rouge, St-Julien;
100 quarts de pipe eau-de-vie, Ph. Godard;
30 do do de F. A. de Lafontaine;
A vendre par
EUGENE ROCHEREAU,
26 juin 17 et 19, rue St Louis.

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge, bon ord. pour famille;
40 barils vin blanc Haut Sauterne;
200 caisses absynthe, Suavajot, Brampton & Co;
50 do kirsch do do;
15 balles de 30,000 chaque bouchons pointus.
Par POUGET FILS,
26 juin 12, rue Conti, entre Chartres et Levée.

PORTO—100 barils vin de Porto, bonne qualité en magasin et à vendre par P. LONGIS,
18 juin 116, rue Royale.

CAFE—40 sacs café Havane, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par
P. LONGIS,
6 juin 116, rue Royale.

VIN DE LACRIMA CHRISTI—40 caisses de 24 bouteilles, à vendre par P. LONGIS,
26 juin 116, rue Royale.

VINS POUR FAMILLES—15 barriques vin rouge Médoc.
30 barriques vin rouge Haut Talence, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
26 juin 15, rue Conti.

VINS FINS EN CAISSES — 200 caisses vins fins, en magasin et à vendre par
J. & J. TARDOS, 15, rue Conti.

TABAC EN FEUILLES—[illegible] ballots tabac de la Havane, Vuelta de Abajo, pour cabans et tripes, en magasin et à vendre par J. & J. TARDOS,
[illegible] 15, rue Conti.

SAUCISSONS—[illegible] J. & J. TARDOS,
[illegible] 15, rue Conti.

MAISON DE [illegible]

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible]

24,000 [illegible]

M. [illegible] Paris, [illegible]
[illegible] Hôtel Saint [illegible]

AVIS.—Samedi Jeudi [illegible] contre la dysenterie [illegible] propriété de Seine [illegible] par le [illegible] Le dépôt est [illegible] chez [illegible] Gravier [illegible]
30 juin—1m

ON demande une nourrice. S'adresser au No 86, rue Conti. 22 juin—3

47, RUE CONTI ENTRE CHARTRES ET ROYALE, 47.
Manufacture de pianos de M. Jules Faivre.
LOCATION, REPARATION, ACCORDS.
LE dépôt, naguère de la Louisiane apprendra avec plaisir que la manufacture de pianos de M. Jules Faivre, rue Conti, 47, est toujours garnie de meilleurs pianos.
Outre le système ordinaire, dont M. Faivre est l'inventeur, les nombreux perfectionnements qui ont été faits par lui, des pianos joignent à l'avantage de l'avoir, par le bon intervalle, recevra à l'accordeur, un[illegible]
M. Faivre rappelle à ses nombreux clients qu'il vient de détailler des pianos de la fabrique de MM. Erard & Pleyel. 29 mai

Eau-de-Vie.
267 quarts de pipe eau-de-vie Ph. Godard,
8 demi do do Castillon,
5 quarts do do do,
4 demi do do Castillon 1815,
10 quarts do do do,
3 demi do do Utard Dupuy & Co.,
10 quarts do do do,
17 quarts do do Léger Frères,
5 demi do do Jules Hennessy,
10 quarts do do do,
20 quarts do do J. & A. de Lafontaine,
10 quarts do do Pinet Castillon,
6 quarts do do J. J. Dupuy,
3 demi do do do,
10 quarts do do A. Comte,
25 quarts do do do,
25 huitièmes do do do,
5 demi do do Conde et Martin,
4 quarts do do do,
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
25 juin 17 et 19, rue St-Louis.

Champagne.
97 paniers, marque Aigle blanc,
150 do do Moët, Père et Fils,
105 do do Double Couronne,
112 do do Rovian,
76 do do Tours,
54 do do Vaux,
147 do do Croissant,
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
25 juin 17 et 19, rue St-Louis.

Dissolution de Société.
LA Société existant sous la raison de SLARK, DAY, STAUFFER & Co, dissoute par limitation le 1er juillet prochain. Les affaires de ladite Société seront réglées par les associés.
ROBERT SLARK,
JAMES J. DAY,
ISAAC H. STAUFFER,
ALEXANDER WALDRON.
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1849.

SOCIETE—Les soussignés ont formé une société, et continueront les affaires de la maison ci-dessus sous le nom et titre de SLARK, DAY & STAUFFER, tant en cette ville qu'en la ville de New-York, à partir du 1er juillet prochain.
ROBERT SLARK,
JAMES J. DAY,
ISAAC H. STAUFFER.
Nlle Orléans, 18 juin 1849.

LE Doct. Pques. CANTON, élève des Hôpitaux de France et d'Italie, Ex-Chirurgien-Major de la garde mobile cerde, Ex-Médecin Inspecteur des Troupes et des eaux thermales de la province de [illegible], membre correspondant de la Société médicale, chirurgicale de Paris, &c., &c., Chirurgien Opérateur et Accoucheur, a fixé son domicile
Rue St Pierre, 175,
Entre Dauphine et Rampart, Nlle-Orléans.
Spécialité pour tout ce qui concerne les maladies des femmes et des enfans.
Poudre ANTISYPHILITIQUE GENEVOISE, infaillible contre toutes espèces de tous intestinaux. Sans odeur, agréable au goût, sa propriété névro-stimulante la rendrait inaltérable et même utile dans les maladies inflammatoires.
Traitement prompt, radical, sans mercure des maladies syphilitiques.
CONSULTATIONS de 11 heures à 2 heures.
19 juin—1m

DAMEJEANNES françaises de 5 gallons—300 damejeannes en débarquement du navire Pyramid, venant du Havre, et à vendre par
NUMA LAGOSTE,
29 juin 167, rue Royale.

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière, capitaine Grieles, venant de Bordeaux:
4 caisses de 25 paniers dudit extra superfine;
4 do de 300 livres Mastic rouge, cartel jaune, par NUMA LAGOSTE,
12 juin 167 rue Royale

EN débarquement du brick Caroline, de Marseille, le soussigné offre à vendre,
9 balles amandes,
130 caisses savon français, première qualité,
130 caisses vin Muscat de Frontignan.
DOMINIQUE LANATA,
20 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

50 paniers bouteilles de Bordeaux, en magasin et à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
20 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

FROMAGES de Gruyère— Quelques meules en magasin, et à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
20 juin Nos 9 et 10 rue Jefferson.

FROMAGES de Hollande—56 caisses récemment reçus et à vendre par
DOMINIQUE LANATA.
20 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

MACARONI et vermicelli d'Italie—130 caisses macaroni et vermicelli d'Italie venant d'arriver, à vendre par
DOMINIQUE LANATA
20 juin Nos 9 et 10 rue Jefferson.

Nouvelle baisse de prix.
4000 YARDES Baise imprimé, une yarde de largeur à DIX CENTS LA YARDE—Une caisse barège imprimée carreaux satinés à VINGT-CINQ CENTS LA YARDE—1200 yardes tissus, etc en vente à TRENTE-CINQ CENTS. Cet article vaut 75 cents—2 balles 1,700 yardes vrai jaconat français à 25 cents la yarde—jaconette imprimé avec satinés à TRENTE CENTS LA YARDE—5 caisses calico petits dessins, 5 CENTS la yarde—Une caisse guingham français à DIX CENTS la yarde THOMAS BRADY,
20 avril 21 rue Chartres

CIGARES IMPORTES DE LA HAVANE—21 milliers en débarquement du brick Adams Gray, et 64,000 en débarquement de la goélette Mary Kinn, comprenant un assortiment complet des meilleures marques de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO,
19 juin 34, Vieille-Levée.

FEUILLES DE TABAC de la Havane—60 balles feuilles de tabac de différentes qualités pour capes et tripes, à vendre par
J. M. CABALLERO,
19 juin 34, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—Véritables de la marque bien connue de Cabañas, toujours en main et à vendre par J. M. CABALLERO,
19 juin 34, Vieille-Levée.

TOUJOURS EN MAIN.—3,000,000 cigares de la Havane, comprenant toutes les qualités convenables à ce marché et à vendre à des prix modérés par J. M. JABALLERO,
19 juin 34, Vieille Levée.

RHUM N. E.—40 barils en magasin et à vendre par J. P. BERCIER & Co,
12juin 34, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE et GENIEVRE du Nord—50 barils en magasin et à vendre par
J. P. BERCIER & Co,
12 juin 34, Vieille Levée.

MAQUEREAUX—Nos 2 et 3, en demi-barils, à vendre par J. P. BERCIER & Co,
12juin 34, Vieille Levée.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—100 caisses, à vendre par J. P. BERCIER & Co,
12juin 34, Vieille Levée.

VIN MUSCAT—150 caisses Muscat Frontignan à vendre par J. P. BERCIER & Co,
7 juin 34, Vieille Levée.

CENDRES DE SODA—150 boucauts, tierces et barils, 10 barriques barille, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
99, rue des Magasins, et 11 Magasins Rouges,
8 juin Troisième Municipalité.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
129, RUE DE CHARTRES.
ON vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment d'ouvrages nouveaux:
Proudhon—Idées révolutionnaires, une brochure;
do Banque du Peuple, do;
Mlle Le Normand—Grand Jeu de Société, 5 vol. et cartes;
do Roue de la Fortune, 1 vol;
Mlle Le Normand—Le Grand oracle des Dames;
do La Prescience ou Grande Interprétation des Songes;
do L'Art de tirer les Cartes;
do de connaître l'avenir;
do d'expliquer les songes;
Thiers—De la propriété;
Reybaud—Jérome Paturot à la recherche de la meilleure république;
do Jérome Paturot à la recherche d'une position sociale;
Lamartine—Les Confidences;
do Raphaël;
Boucher—Histoire Pittoresque des Jésuites;
Dictionnaire du Commerce et des Marchandises;
Féval—Mystères de l'Inquisition;
Mattei—Histoire des Voyages, 3 vols grande in-8o, avec gravures 13 juin

GRAND RABAIS.
AU No 6, RUE DE CHARTRES.
LES soussignés offrent en vente à un très grand rabais les articles suivants, venant d'être reçus par les derniers arrivages d'Europe et du Nord:
Toile d'Irlande et de Paris,
Jaconats français [illegible] à 25 cents,
Organdies et bareges à 25 c.
Toiles de [illegible] à carreaux à 25 c.
Mousselines de laine [illegible] à 25 c.
Dentelles et [illegible] de modes,
Bas [illegible],
Indiennes [illegible] toutes couleurs à 10 c.
Gingas [illegible] à 20 c.
Coutil blanc et couleurs fantaisie par $1 à 65 c.
Eventail [illegible],
Castinga [illegible],
Mouchoirs [illegible] brodés,
[illegible]
[illegible]

Vins pour Familles.
25 barriques vin vieux Chateau Margaux 1834,
[illegible]

[illegible]
J. T. DE BOANA,

AUX [illegible]
L[illegible]

M. [illegible] Bazar [illegible]
[illegible] CASKIN & HARPER,
[illegible] 25, rue du Gravier.

HOTEL DE SAINT-BERNARD.
AUJOURD'HUI SAMEDI, 23 de courant, s'ouvrira sur le bord du Lac Borgne, à l'extrémité du chemin de fer du golfe du Mexique, et sous la direction de Fernando Sanchez, le bel établissement connu sous le nom de:
HOTEL ET RESTAURANT DE SAINT-BERNARD.
On trouvera constamment dans cet établissement toutes sortes de poissons frais et tout ce que le marché de la ville fournit de plus délicat en fait de mets.
On y trouvera aussi un assortiment complet des meilleurs Vins et des Liqueurs les plus fines.
Le public est prévenu que l'édifice est entièrement achevé, et que l'on pourra s'y assurer des chambres garnies, etc. pour familles, soit pour personnes seules. 23 juin—3m

Avis aux actionnaires de la Compagnie de Navigation d'Orléans.
LUNDI 2 juillet prochain, à 6 heures P. M. [illegible] au bureau de la Compagnie, [illegible] pour prendre en considération [illegible]
Par ordre du Président.
G. LEGENDRE,
[illegible] Secrétaire.

AVIS—Les soussignés préviennent le public et particulièrement les Messieurs qui ont jusqu'à ce jour accordé leur confiance à la maison Couteau & Cie, qu'ils ont établi leur magasin [illegible]
24 juin [illegible] NICOTTE & BASSET.

Dissolution de Société.
LA société existant entre Messieurs Denis Coutenceau et Simon Pierre a été dissoute par consentement mutuel, à partir du 23 mai dernier. M. Denis Coutenceau est seul chargé de la liquidation des affaires. 23 juin—3t

LE soussigné offre à vendre six pièces de terre [illegible]
EVARISTE BLANC.
21 juin—3m

SALERATUS—20 barriques et 10 barils, en débarquement du navire [illegible], à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
22ju 69, rue des Magasins.

POIVRE—300 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
22ju 69, rue des Magasins.

RIZ.—30 barriques venant d'être débarquées, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
22ju 69, rue des Magasins.

PIMENTO.—600 sacs, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
22ju 69, rue des Magasins.

CAFE JAVA—150 sacs, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
22ju 69, rue des Magasins.

SUCRE—500 caisses, demi cuiques et barils, sucre raffiné en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par H. A. NORCROSS & Co,
22ju 69, rue des Magasins.

THE.—300 colis assortis, différentes qualités, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
22ju 69, rue des Magasins.

MALAGA—75 barils vin Malaga etc. à vendre par H. A. NORCROSS & Co,
22ju 69, rue des Magasins.

AVIS AU BRAYMEN—Nous ne payerons à dater de ce jour, aucun charroi sans un ordre écrit de notre. THOMAS PINET & Co,
22ju 162, rue Royale

BOTTES, Souliers et Brodequins—3000 caisses, en magasin, comprenant un assortiment complet. Articles frais et à la mode, à vendre par R. G. HOBBS,
22 juin 12, rue de la Douane.

LA FARESSE.—Les sept péchés capitaux par Eugène Sue.—Le Cinquième péché "le Paresse" est complet en deux livraisons.
En vente chez VICTOR HEBERT,
22 juin 129, rue de Chartres.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, ce 19 juin 1849.
Extrait des séances des Commissaires Liquidateurs.
EN vertu d'une résolution passée le 18 courant, les créanciers de la dite institution, par dépôts, par circulation ou autrement, aux termes du jugement rendu par le Tribunal de District de la Nouvelle-Orléans, sont notifiés qu'un dividende provisoire de 20 pour cent leur sera payé à l'office des dits commissaires rue St Louis, à partir du mercredi, 20 courant.
La sus-dit dividende est payable de midi à deux heures, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés.)
Par ordre des Commissaires,
L. BERNARD,
20 juin—2f. et 2f 2 pe Secrétaire.

Institutrice demandée.
ON désire pour une institution de la ville, une demoiselle qui puisse enseigner des leçons élémentaires et se livrer dans la maison. On préfère rait une demoiselle américaine ou anglaise parlant un peu le français. S'adresser au bureau de journal. 18 juin

MAISON A LOUER.
Située rue Thémis, faisant face au canal Carondelet, avant la rue St Pierre, avec un magasin, trois chambres, cuisine, cour, water works et toutes autres facilités; cette maison vient d'être réparée tout à neuf.
S'adresser à Taiout frères, 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 21 juin

COUVERTURES FRANCAISES—En débarquement du brick Caroline, de Marseille.
5 balles couvertures de 3 points, à vendre par
PIERRE POUTZ,
21ju 55, rue de la Douane

FOIN—60 balles foin de l'Est, en débarquement du navire Southerner et à vendre par
J. W. STANTON & Co,
21 juin Encoignure Magasins et Lafayette.

SALSEPAREILLE — 20 balles en débarquement de la goélette Oregon, de Tampico, à vendre par
B. D. BLOSSMAN,
19 juin 18, rue Conti.

GIN DE HOLLANDE—50 pipes venant de Rotterdam, en débarquement du navire Pyramid, et à vendre par RAYMOND CAMUZAC,
26ju 34, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—40 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par RAYMOND CAMUZAC,
26ju 34, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—250 caisses, sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAMUZAC,
26ju 34, Vieille Levée

CAFE de la Havane—200 sacs café prime en magasin et à vendre par
RAYMOND CAMUZAC,
26ju 34, Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement des navires Pactolus, de Bordeaux, et Puzzaluve, du Havre:
20 barriques vin St Julien Médoc;
100 barils vin blanc Haut-Sauterne, vieux,
6 tonneaux fromages de Gruyère.
N. DUDOUYT
21 mai 13, Toulouse.

VINS ROUGE—25 barriques Pauillac et St-Trelody, convenable à l'usage des familles.
150 caisses vieux vin rouge en bouteilles et demi-bouteilles, en magasin, et à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & CO.
1 juin 35, rue Natchez.

VIN BLANC—60 barils très vieux vin blanc Haut Sauterne;
15 barils vin ordinaire do do do do
50 caisses vieux Chateau d'Yquem, en magasin, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
1 juin 35, rue Natchez.

VIN DE XEREZ—3 pipes, 6 demi, 20 quarts, et 30 huitièmes, très supérieur.
12 quarts et 30 huitièmes ordinaire, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & CO.,
1 juin 35 rue Natchez.

CHAMPAGNE—400 paniers de l'Ancre, Comte de Valmont & Marquis de Lorme.
150 paniers Comte de Marson Cordon Vert;
120 do Cordon Bleu.
25 do Creole.
10 do Moët.
80 do Cliquot, en magasin, et à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
1 juin 35, rue Natchez.

DIVERS—160 boîtes truffes au naturel, 100 demi do do do.
30 boîtes pâtés truffés, 150 demi et 100 1/4 do do.
50 do champignons et 300 demi do do do.
300 demi do câpres à l'huile.
50 caisses fruits au jus, en magasin et à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
1 juin 35, rue Natchez

XEREZ SEC—20 barils Xérès sec, en magasin, et à vendre par, P. LONGIS,
22 mai 116, rue Royale.

GUIGNOLET D'ANGERS—[illegible] en magasin et à vendre par A. CAZENAVE,
22 mai 25 Vieille Levée

HUILE D'OLIVE SUPERFINE—[illegible] en magasin et à vendre par A. CAZENAVE, 25 Vieille Levée

GENIEVRE—15 pipes dans les magasins [illegible] à vendre par A. CAZENAVE,
22 mai 25 Vieille Levée.

BOUCHONS—10 balles de bouchons [illegible] en magasin et à vendre par
A. CAZENAVE, 25 Vieille Levée

MARCHANDISES AU RABAIS
ET PAS DE CREDIT QUE LES PRIX!!!
H. R. HAGGERTY & BROTHER.
35, RUE DU CANAL.
COMMENCENT aujourd'hui lundi, à se défaire de leur stock de MARCHANDISES SECHES et de FANTAISIE, aux plus bas prix.
Ces marchandises ont été, en grande partie, achetées pendant que les [illegible] derniers, à des prix beaucoup plus bas que ceux des manufactures, et sont offertes à un [illegible] compte pour les [illegible] de la place, afin de porter tout le [illegible]
Les personnes voudront acheter chez nous, se [illegible] que ce n'est pas seulement sur [illegible] que nous faisons des rabais, mais que toutes les marchandises en [illegible].
Les détaillants de la campagne trouveront leur intérêt en venant visiter notre stock.
H. R. HAGGERTY & Co,
21 mai—3 p. s.—[illegible] 35, rue Canal.

AVIS.
Cours d'Anglais.
M. GOUBAULT a eu l'honneur [illegible] d'ouvrir dans son Institution, rue des Remparts, entre les rues St Pierre et Toulouse, un cours d'anglais, le soir de 7 à 9 heures.
Les ouvriers venus d'Europe qui sentent l'impérieux besoin de connaître la langue anglaise pourront l'apprendre moyennant 4 dollars par mois.

HOTEL DU CHENE VERT,
A Biloxi,
TENU PAR Mme PRADAT.
LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.
Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet Hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons séparées complètement séparées de l'Hôtel.
La table est servie avec une recherche toute particulière; les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités. Le vin est compris dans le prix du dîner.
Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura des bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et capable de [illegible] de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.
L'Hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toutes espèces, tels que: poissons rouges, truites, [illegible], pompanos, maquereaux espagnols et chevrettes.
L'établissement possède aussi un magnifique Omb, salle de billard, bateaux à promenades et des cabines de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.
Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'Hôtel ci-dessus égal si non supérieur aux plus beaux établissemens de ce genre [illegible].
Les personnes qui désirent s'arrêter à l'Hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'Hôtel.
Les prix sont modérés. 2 juin—3m

AVIS.
LES soussignés, nommés en vertu d'un ordre de la Première Cour de District, commissaires pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade, depuis la rue Johnson jusqu'au Bayou St-Jean, et pour faire une estimation juste et équitable de la perte ou du gain qui pourrait en résulter pour les propriétaires des terres et bâtisses requises pour la dite ouverture, ainsi que de la dépréciation ou plus value qu'en éprouveront tous les terrains et maisons situées dans le voisinage immédiat de ladite rue, ou y faisant face, donnent par ces présentes avis à toutes personnes intéressées, qu'ils ont déposé le 23 mai 1849, au greffe de ladite Cour, le tableau additionnel au tableau déposé le 25 septembre 1848, avec un plan y annexé, lequel tableau additionnel restera exposé conformément à la loi, pour être examiné par les parties intéressées, pendant vingt jours, après lequel il sera présenté à ladite Cour, pour être confirmé et homologué, et toutes personnes dont les droits ou les intérêts seraient lésés par le dit tableau, devront, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, déduire leurs raisons par écrit.
Nlle Orléans, le 1er juin 1849.
L. T. CHALON,
P. CHEVALIER,
J. B. COULTE.
1juin—30f

AVIS.—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de A. Ledoux & Co, est, par consentement mutuel, dissoute à partir de ce jour. M. Alphonse Miltenberger, est autorisé à se servir du nom de la maison comme liquidateur.
A. LEDOUX.
ALPHONSE MILTENBERGER.
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1849. 1er juin

LES affaires ci-devant conduites par A. Ledoux & Co, seront continuées par le soussigné sous la raison de A. MILTENBERGER & Co.
ALPHONSE MILTENBERGER.
Nlle-Orléans, 1er juin 1849. 1 ru 77 rue de Canal,
afin de distinguer sa maison de celle de son frère Ar. Miltenberger.
1er juin—1m

CREMES A LA GLACE,
SORBETS ET LIMONADES,
Sur la place St-Antoine.
COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur pavillon, situé place St-Antoine, où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis neuf heures du matin jusqu'à la même heure au soir. 30 mars

C. GODIN, Libraire-Relieur,
RUE DE CHARTRES No. 123.
VIENT d'ajouter à son CABINET DE LECTURE bon nombre d'ouvrages et romans—les œuvres de Paul de Kock, édition entièrement neuve, y compris Taquinet, le bossu, dernier ouvrage de l'auteur; le Fils du Diable, par Paul de Feval, &c.
Conditions de l'abonnement—$1 par mois et $3 de dépôt, payables d'avance.

MARCHANDISES
SECHES
A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Co., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues CANAL ET DAUPHINE, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de factures.
22 avril

ON demande un commis-pharmacien. S'adresser à L. PINAC, au coin des rues Orléans et Dauphine. 14ju

TABAC DE CUBA—[illegible] Cuba supérieur pour capes et tripes, à vendre par
L. CANTIN,
2 juin 72 1/2 rue des Magasins

TABAC DE JAVA—25 balles Java véritable, pour cigares principe, à vendre par
L. CANTIN,
2 juin 72 1/2 rue des Magasins

TABAC DE LA HAVANE—75 balles Vuelta de Abajo pour capes et tripes, à vendre par
L. CANTIN,
2 juin 72 1/2, rue des Magasins

ESPRIT DE TEREBENTHINE—40 barils en magasin et à vendre par
NATHAN JARVIS & CO,
30 av enc. Magasins et Commune

RECUS par le navire Pyramide, du Havre, les articles suivans, qui sont offerts à bas prix par le soussigné:
1 caisse peaux de veaux verniss de Houette.
1 do do Maroquin.
1 do ruban noir façonné pour chapeaux.
D. B. MACARTY,
21ja 226, Bourbon.

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivans, reçus par le navire Seth Sprague, de Liverpool:
3 caisses [illegible] noire assortie, de No. 16 à 20.
1 do [illegible] noire très belle qualité.
1 do [illegible] noire. D. B. MACARTY,
24 mai 226 rue Bourbon

CHANGE SUR GENES, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
20 juin Nos. 9 & 10, rue Jefferson

HUILE—1,200 paniers huile, marques Pinguiol, Sylvir Pellico, Barrigo Cappi & Co, récemment reçus, à vendre par
DOMINIQUE LANATA.
20 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

THON MARINE—25 caisses de 12 paquets marinés à l'huile, à vendre par
DOMINIQUE LANATA.
21 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

OLIVES FARCIES—65 caisses olives farcies, à l'huile, à vendre par
DOMINIQUE LANATA.
20 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

VINS pour familles—30 barriques vieux vin de 1840, 43, 44, de la marque bien connue de Brandenburg, à vendre par
DOMINIQUE LANATA.
20 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson

SARDINES A L'HUILE—1000 demi-boîtes, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
20 juin Nos 9 et 10, rue Jefferson.

Terrain à vendre à Lafayette.
UN terrain touchant à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Poleon, ayant 31 pieds 9 pouces 6 lignes face à la rue Poleon, sur 150 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles. S'adresser à l'encoignure Bienville et passage de la Bourse, au Cafe-Cuba-Resto, à D. CASAP. 16 juin

AUGUSTIN DEVRON a l'honneur de prévenir les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, que son magasin de GROCERIES et DENREES est actuellement à l'encoignure des rues St-Philippe et Vieille Levée où il continuera à vendre tout ce qu'il y a de meilleur dans ces sortes d'articles—notamment en beurre.
16ju—1m

EN débarquement du brick Caroline, capitaine Sertorn:
25 caisses olives grand modèle anglais;
50 do do modèle ordinaire;
10 do anchois; 10 do câpres;
5 do thon mariné;
100 paniers huile d'olive, 24 onces, Ja. Pinguiol;
50 do do 24 demi bouteilles do;
3 caisses fromage de Parmesan;
24 barils sardines salées et 17 caisses fraîches à l'eau de vie;
100 caisses pâtes d'Italie;
10 douzaines chemises en fil; 1 caisse soieries;
2 caisses [illegible], à vendre par
B. TALAMON,
20 juin 163 et 166 rue Royale

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
15 quartauts eau de vie St. Denis 1831, 1re preuve
15 do do Maribonne 1836, 2me preuve.
20 do vin blanc Haut Sauterne.
24 do vin rouge Macon, Medoc et St-Estèphe.
21 barils vin blanc Haut Sauterne.
2 balles bouchons, à vendre par
B. TALAMON,
[illegible] 163 rue Royale

EN débarquement du navire Nehemiah, du Havre:
40 caisses [illegible]
20 [illegible] champagne, à vendre par
B. TALAMON,
[illegible] Royale

DEPOSITION REGENTE.—[illegible]

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1849.
ORDRES GENERAUX No. 11.
CONFORMEMENT à l'ordre émané du quartier général et de la première division, la légion prendra les armes et se réunira en grande tenue le mercredi 4 JUILLET prochain, à dix heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour la célébration du 73ème anniversaire de notre glorieuse indépendance nationale.
Le major L. Gally commandant le bataillon d'artillerie, fera tirer un salut national sur chacune des places d'Armes et Washington, la veille du 4 juillet au coucher du soleil, au lever du soleil le 4, et un troisième salut à midi du même jour.
La Compagnie des Chasseurs de 1814-15, formant commandant libre, devra se rendre sur la place une demie heure avant l'heure précise, pour former la garde et garder les portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre. D. AUGUSTIN,
Brigadier-Général.
J. L. LABATUT, Aide de Camp. 16 juin

CALLIGRAPHIE,
Rue de Chartres, No 23.
On peut acquérir une belle main courante pour la tenue des livres, en quelques leçons, à l'Académie d'ECRITURE DE DOLBEAR, rue de Chartres. Il y donne tous les jours, à l'encoignure des rues de la Bourse et Magazine. Les dames et messieurs sont priés d'y venir. On donne également des leçons sur la tenue des livres, tous les jours. PLUMES EN OR, extra fines, de Dolbear à vendre par RUFUS DOLBEAR,
[illegible] rue Chartres

A LOUER.—La propriété située sur la rue de Bagatelle à notre Washington, située rue Casacalvo, Troisième Municipalité. Possession immédiate.
CETTE propriété a 185 pieds de face sur 171 pieds de profondeur. Les bâtisses sont en bon ordre et peuvent servir de raffinerie ou être converties en magasin d'entrepôt. Le prix de la location sera modéré et l'on trouve un bon locataire.
S'adresser au No. 47, rue Bienville. 14 juin

Mme CLAREY,
ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Paris, et recommandée par les meilleurs médecins de cette ville, où elle exerce sa profession depuis huit ans, a l'honneur d'annoncer aux dames de sa clientèle qu'elle a établi son domicile No 166, rue Toulouse, encoignure Bourbon.
Mme CLAREY s'occupe spécialement des maladies de l'Uterus, sous la direction du médecin des maladies qui pourraient réclamer ses soins.
☞ Ne pas s'adresser à son ancien domicile No. 176, rue Bourbon, avec lequel elle n'a rien de commun.

Washington High School.
AVIS AUX FAMILLES.
AFIN d'éloigner du foyer de la maladie qui décime la population de la ville les jeunes personnes confiées à ses soins, Mme de la Gracerie s'est rendue, à Mandeville, un logement approprié aux exigences d'un pensionnat.
Les études seront aussi complètes qu'à la ville. Rien ne sera changé au programme du Washington High School.
L'usage des bains de lac, l'air pur de la campagne, l'exercice modéré sont des avantages que les familles apprécieront.
Le départ pour Mandeville est fixé au samedi 16 du présent mois.
Mme de la Gracerie reviendra en ville à la fin de la saison.
Le trajet de la Nouvelle-Orléans à Mandeville se fait en deux heures.

LES soussignés ayant cloisé le 1er [illegible] le premier juin, continueront la vente des marchandises restant en magasin, à des prix plus avantageux encore que ceux auxquels ils ont vendu jusqu'à ce jour.
Désirant s'avoir pour la saison prochaine que des marchandises fraîches, nous vendrons une haute en ce que nous avons, savoir:
Dentelles français, jaconats, organdis, barèges, soieries, bas de coton, de fil d'Ecosse, de soie, bas d'enfants de toutes grandeurs, etc.
Toiles à draps, 11 et 12/4, de 5/4 pour taies d'oreillers toiles à chemises, damassé pour nappes et serviettes, etc.
Mousselines claires en tous genres, éventails, gants et mitaines, mantelets doublés, etc., etc.
Les articles ci-dessus mentionnés sont tous de première qualité, garantis et que la [illegible] sans aucune réserve pour clore l'assortiment. F. & B. REILLY,
7 juin—30f Encoig. Royale et Canal.

EN vente chez C. GODIN, libraire éditeur, rue de Chartres No 123—
Le Comte de Monte-Cristo, 2 volumes illustrés;
do do 6 volumes in 8;
do do la pièce en 2 soirées.
Proudhon—De la création de l'ordre dans l'humanité, 1 vol.
J. J. Rousseau—Le Contrat Social.
ABONNEMENTS:
A l'Echo des Feuilletons, la 2me livraison est prête à livrer.
Au Journal de modes La Toilette.
Au Magasin Pittoresque.
Cartes à jour, enveloppes de lettres.
Abonnement de lecture.
Atelier de reliure en tout genre. 7 juin

A LOUER,
UNE MAISON à trois étages, avec une cour spacieuse, logements pour domestiques, etc., située rue de l'Esplanade, No. 77, entre Condé et Royale, Première Municipalité.
S'adresser à G. M. LUCAS,
11 juin—1m No. 30 rue Bienville

STEAMSHIP
FALCON.
NOUS venons encore solliciter les dames de venir examiner deux caisses de superbes toiles d'Irlande, douces et d'un fini parfait, reçues ce matin par le steamship Falcon.
THOMAS BRADY,
9 juin 21, rue de Chartres.

COGNAC—10 demi pipes eau de vie Jacques Bock de Londres, Otard, Dupuy 1840;
10 demi pipes eau de vie pale, Otard, Dupuy 1845.
20 quarts de pipe eau de vie pale, do do 1845
AUSSI—Quelques demi pipes et quarts de A Dousset. Joe [illegible] en débarquement du navire Vaillant et à vendre par
A. DELAMARE,
16 mai—a No. 36 rue St Louis

CHAUDIERES A SUCRE—Une machine à vapeur de 12 sur 36, et toujours en main, un assortiment complet de chaudières à sucre en fer forgé et de différentes dimensions. Ces chaudières sont faites d'après les derniers modèles de New-York, à vendre par BONNEY & SMITH,
14ju—2m No. [illegible], rue du Camp

J. N. MECULPE & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET IMPORTEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, rue Commune

ERNEST E. MOUGIN,
Pharmacien,
Encoignure Douane et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 10 sept—1an

TH. MOREAU,
PARFUMEUR, rue Royale, No. 163
A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général, qu'il fera mardi prochain, 22 du courant, l'ouverture d'un magasin provisoire dans le local ci-devant occupé par Mme Bec-Rose Dubouzy.
En raison du sinistre arrivé à sa maison de commerce le 3 du présent mois, Théo. Moreau prévient qu'il vendra ses marchandises, marchandises de cinquante celle arrivée depuis l'incendie, par les navires Oregon, Marion, Brunswick, Charlemagne et Fides, du Havre, à des prix de beaucoup au-dessous du cours ordinaire; par la raison que le local qu'il occupe se trouvant trop restreint pour recevoir ces marchandises et celles qu'il attend.
Il est inutile de faire le détail des articles offerts aujourd'hui, le public sait que le magasin de Th. Moreau est un des mieux assortis en articles de fantaisie et de bon goût et principalement un ce choix considérable de chemises d'hommes.
MM. les COIFFEURS trouveront comme par le passé un assortiment complet des articles qui les concernent. 20 mai

A VENDRE à l'arrivée du navire Indiana, de New-York:
60 quarts de pipes vin de Xérès;
20 huitièmes do do do;
40 quarts do Burgundy Port;
300,000 bouchons ordinaires et communs;
150,000 do pointus, fins.
par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
18 juin No. 35 rue Natchez

CAFE. — Quelques sacs café de la Havane, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
18juin 31, rue de la Commune.

CIGARES—Un grand assortiment de cigares de la Havane, toujours en mains, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
18juin 31, rue de la Commune.

MIEL blanc supérieur de la Havane, en barils de 20 gallons chaque, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
18juin 31, rue de la Commune.

PEAUX MEXICAINES—350 peaux sèches mexicaines, venant d'arriver de Tampico, par la goélette Renaissance, et à vendre par
B. D. BLOSSMAN,
18ju 18, rue Conti

VANILLE—Une caisse contenant vanille fraîche pour clore une consignation, à vendre par
B. D. BLOSSMAN,
18ju 18, Conti

Bottes, Brodequins, Souliers, actuellement en débarquement du navire Cabarga, et en magasin, souliers pour hommes, femmes et enfants, à vendre par
[illegible]
16 juin No. 33 rue des Magasins

CHAPEAUX, CASQUETTES, &c.—Un assortiment général de chapeaux en soie fourrures, feutre et laine. Aussi, chapeaux de laine et de paille, à vendre par
FROST & CO,
18 juin No. 33, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—[illegible] Regalias, Diadema, Reode et San Carlos, en débarquement du brick Isabella Reed, à vendre par
J. N. MECULPE & Co,
18 juin 17, rue Commune.

CIGARES de la Havane—Un [illegible] complet des meilleures [illegible] en magasin, à vendre par J. N. MECULPE & Co,
18 juin 17, rue Commune.

A. LANUSSE [illegible]
MARCHANDS DE C[illegible]
ONT constamment [illegible] assortiment de [illegible] Les ordres [illegible] rue de la Bourse, entre [illegible] dépôt, rue des Ursulines [illegible]

E. CLAUDE [illegible]
Encoignure Toulouse et Chartres, No. 172.
RECOIT [illegible] GLACES, et les remet [illegible]
10 janv—1an

CHAUX—[illegible] Chaux de Thomaston [illegible]
HAYMAN & HOLDEN,
99, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges,
Troisième Municipalité.

[illegible] barils Cognac et Gin, en débarquement de la goélette Weaver; 100 do do [illegible]
HAYMAN & HOLDEN,
99, rue des Magasins et 11 Magasins Rouges.